



**INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
DE TOUT CANDIDAT A L'AGREMENT ET/OU TOUT ASSISTANT MATERNEL AGREE DANS
LE DEPARTEMENT DES YVELINES**

Le traitement relatif au formulaire de création de compte sur le site assmat.yvelines.fr ayant pour but d'instruire de traiter et de suivre votre demande d'agrément d'assistant maternel est mis en œuvre par le Département des Yvelines, représenté par son Président en exercice, domicilié au 2 place André-Mignot, 78000 Versailles.

Information sur la base juridique du traitement/de la collecte de données

Les données sont collectées sur la base de l'exécution d'une mission d'intérêt public du responsable de traitement afin de vous inscrire à une réunion d'information sur le métier d'assistant maternel au cours de laquelle vous sera transmis un dossier de demande d'agrément ;

Les données personnelles collectées sont les suivantes :

- Catégorie État-civil, Identité : Civilité, Nom de naissance, Nom d'usage, Prénom, Adresse électronique, Date de naissance, Adresse postale, Numéro de téléphone portable.

Ces données sont renseignées par la personne concernée elle-même.

Le traitement de vos données est basé sur l'article 6(1)e du règlement général sur la protection des données (RGPD). Le traitement a pour base légale « l'exécution d'une mission d'intérêt public ».

Information sur la durée de conservation et les éventuels destinataires

Sans dépôt de dossier suite à la réunion, vos données seront conservées 1 an après l'évènement puis elles seront détruites. Si vous déposez un dossier suite à la réunion, vos données seront conservées 1 an après le refus du dossier, 10 ans après la clôture du dossier pour les dossiers d'assistants maternel ayant été acceptés.

L'archivage se fera par année de fin du dernier agrément, par commune et ordre alphabétique, 1 dossier sur 50 sera conservé en archivage et les autres seront détruits.

Elles sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants en fonction de leurs attributions :

- La Direction Santé du Département des Yvelines
- La Direction Générale Adjointe de l'Enfance, de la Famille et de la Santé ;
- Le Cabinet du Président ;
- La Direction des archives Départementales du Département des Yvelines

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les données collectées sont nécessaires pour l'inscription à la réunion d'information sur le métier d'assistant maternel. Sans la fourniture de ces informations, votre demande ne pourra pas être traitée.

Information sur les éventuels transferts de données hors UE

Vos données ne font pas l'objet d'un transfert de données en dehors de l'Union Européenne.

Comment vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant ?

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données.

Le Conseil départemental des Yvelines a nommé auprès de la CNIL un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante afin d'exercer vos droits ou pour toutes questions relatives à la protection de vos données : dpo@yvelines.fr, ou par courrier à DPO, Hôtel du Département 2, place André-Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX.

Information sur la possibilité d'introduire une requête auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.